



AIN⁰¹
le Département



ENFANTS

Naissances en 2019

- Taux de natalité : 10,9 ‰
- Âge moyen de la mère : 30,2 ans
- Naissances vivantes domiciliées : 6 907.

PMI

- 10 médecins
- 13 sages-femmes
- 48 puéricultrices

Accueil du jeune enfant

- 4 591 assistants maternels agréés, soit 16 463 places : 15 557 à la journée et 1 906 en périscolaire (2019)
- 145 EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) dont 20 nouveaux ouverts en 2019/2020, soit 3 522 places.* (2020)
- 47 relais assistants maternels

Tél. 30 01*
www.ain.fr/services-sociaux
* Coût d'un appel local



Bienvenue aux nouveaux assistants maternels !

PLUS DE 20 000 PLACES D'ACCUEIL POUR LES 0-6 ANS



Les puéricultrices du Département se forment pour animer les ateliers portage de bébé ouverts à tous les jeunes parents.

Petite enfance : l'Ain voit grand

En phase avec l'évolution démographique, l'Ain favorise le développement des modes d'accueil de jeunes enfants et des actions parentalité.

PAR ANNICK PUVILLAND

Environ 7 000 par an depuis 2018 : le nombre moyen de naissances reste élevé dans l'Ain. Chaque année, de nouvelles familles s'installent aussi sur le territoire, l'un de France où la croissance démographique (+ 1 % an) est la plus forte. Accompagner les parents et les jeunes enfants fait partie des missions du Département : les services et actions sont aussi en pleine croissance. Faciliter le quotidien des parents passe par développer les lieux d'accueil des 0-6 ans. Près de 4 600 assistants maternels agréés proposent près de 17 000 places à la journée. Les nouveaux assistants maternels sont les bienvenus. « *C'est un métier difficile* » reconnaît Catherine Hamel, directrice Enfance famille. Le valoriser est un enjeu fort pour répondre aux besoins croissants. Caf et Département œuvrent de concert pour son évolution. Près d'une cinquantaine de relais assistants maternels, lieux ressources pour les professionnels et les parents, maillent le territoire. Caf et Département soutiennent aussi le développement des accueils collectifs. Près de 150 établissements offrent plus de 3 500 places. De nouveaux sont en projet, « *avec des dynamiques territoriales différentes* ».

UN SOUTIEN INDIVIDUEL AUX FAMILLES

Accompagner les parents, c'est aussi répondre à leurs interrogations avant et après la naissance. « *Les jeunes parents même s'ils sont très heureux peuvent se sentir perdus, avoir peur de mal faire. Ils ont des questionnements sur l'alimentation, la santé, les écrans...* » Réunissant médecins, sages-femmes, puéricultrices, les équipes de PMI (Protection maternelle et infantile) apportent un soutien individuel via les permanences et consultations de jeunes enfants dans les 16 centres départementaux de la solidarité (CDS) et les visites à domicile. Elles développent aussi des actions collectives (ateliers portage, toucher bébé...) et des initiatives avec les partenaires locaux : rencontre Thé parents à Montrevel, Récré en famille à Nantua, Échanges autour de bébé à Trévoux... La création de lieux d'accueil enfants parents (LAEP), espaces d'écoute et de jeux favorisant l'échange, offrent un accueil anonyme et gratuit, animés par des professionnels et/ou des bénévoles, est encouragée : « *Ils sont de bons lieux ressources pour les parents.* » Sept agréés existent actuellement. ■



Le Département veut que tous les parents aient accès à un mode de garde sur leur territoire. Lucie Pothin, responsable Accueil du jeune enfant - Parentalité



La lettre semestrielle *Tous à bord!* pour les parents et les professionnels, réalisée par les partenaires du Schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles, est téléchargeable sur le site Internet www.sdaes01.fr.



« Proposer aux Aindinois une panoplie de solutions d'accueil pour leurs enfants est une de nos priorités, surtout dans notre Département où la population ne cesse de croître. Nous sommes soucieux de soutenir chaque type d'accueil, qu'il soit individuel ou collectif. L'important est de proposer des modes d'accueil en proximité et adaptés aux besoins des parents et de leurs enfants. Répondre aux contraintes professionnelles atypiques de certains parents est aussi un enjeu majeur pour nous. » Muriel Luga Giraud, première vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain, déléguée aux Affaires sociales

ACCUEIL MATERNEL ET ACCUEIL COLLECTIF

Une politique volontariste

Confier son enfant à un assistant maternel a toujours été le mode de garde majoritaire dans l'Ain. Il représente aujourd'hui plus de 80 % des places d'accueil des 0-6 ans. « *Le département compte autant d'assistants maternels que certains de la couronne parisienne, beaucoup plus importants en population* » note Lucie Pothin, responsable Accueil du jeune enfant - Parentalité. Pour autant, la tendance nationale à la baisse du nombre d'assistants mater-

nels existe aussi dans l'Ain, en raison entre autres du nombre important de départs à la retraite. Or, les familles en auront toujours besoin, « *soit par choix, soit par manque de structure collective sur leur territoire* ». Valoriser le métier passe par mettre à disposition des « *assmat* » des outils pratiques : *Lettre des assistants maternels*, modèles de contrat de travail, accompagnement par les puéricultrices... Le Département accompagne aussi le développement des relais assistants maternels et la création de maisons d'assistants maternels, qui permettent d'exercer à plusieurs dans un lieu aménagé hors du domicile.

PARTOUT UN MODE DE GARDE

L'accueil collectif, mode idéal pour 58 % des parents selon une enquête de la Caf

de l'Ain menée en 2017, est également encouragé : le Département apporte une aide technique et financière, avec la Caf et la MSA, à la création d'établissements et à la rénovation des structures vieillissantes. « *L'objectif est que tous les parents aient accès à un mode de garde sur leur territoire. La politique du Département est vraiment volontariste, à la fois pour valoriser le métier d'assistant maternel et pour accompagner les porteurs de projets de structures collectives, aller à leur rencontre, là où il existe des besoins.* » Par leur action au quotidien, les crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, multi-accueils, lieux d'accueil enfants parents, sont des partenaires de terrain pour accompagner les parents, apporter un soutien aux publics les plus fragiles. ■

AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJET

Un observatoire pratique

Accessible à tous en ligne, l'Observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance détaille et permet de visualiser les besoins d'accueil des 0-2 ans et 3-5 ans et leur couverture réelle, par territoires et par communes, avec des indicateurs sur les taux de mono-parentalité, congé parental, double activité parentale, et leur évolution sur plusieurs années. Un outil fort pratique pour tous les porteurs de projet, élus locaux, techniciens, opérateurs... « *La difficulté souvent pour un porteur de projet est de savoir si le besoin est ponctuel ou pérenne.* » Quelques clics renseignent efficacement. ■

www.observatoire-petite-enfance.ain.fr



Plus de 7 000 bébés naissent dans l'Ain chaque année.